



Echos du Conseil municipal du 25 juin 2013

Des dossiers importants ont été traités lors de ce Conseil, comme le compte Administratif 2012, les questions relevant du développement durable et les questions scolaires. Malgré les divisions internes, le travail continue...

Bonne lecture !

Vous pouvez retrouver ces 'échos' et les précédents sur mon BLOG :

Patrick COTREL,
Adjoint au Maire de Sainte-Luce
et Conseiller de Nantes Métropole
<http://www.patrickcotrel.com/>

Déclarations préalables :

Bernard AUNETTE (Information du Maire) : (résumé) Ce Conseil est le dernier avant l'été. C'est aussi le premier après l'annonce de mon retrait de candidature pour la désignation du premier des socialistes. Cela a suscité de nombreuses questions parmi les Lucéens.

Je dois les rassurer : nous gérons la ville dans la continuité. Les habitants ont des attentes (concernant les déplacements, les logements, les espaces verts,...) qu'on a pris en compte durant le présent mandat. Prenons garde que le débat ne fasse oublier notre bon bilan, au moment où l'opposition prône le repli sur soi. Il faut continuer le dialogue citoyen (avec de nombreux groupes de travail et réunions de concertation) pour mieux utiliser notre énergie à répondre aux attentes des citoyens.

Nos réponses, elles sont déjà à l'œuvre avec le chronobus qui sera bientôt en service, une voirie communale modernisée, une école et un multi-accueil bientôt construits à la Minais, un soutien renforcé aux associations, une offre culturelle renouvelée, ... Nous menons une politique sociale et généreuse. Au cours de ce Conseil, nous allons marquer notre contribution à la lutte contre le chômage des jeunes en décidant d'embaucher 2 jeunes en contrat d'avenir ; nous mettons en œuvre notre plan de réduction d'énergie et d'économie de l'éclairage public ; nous allons mettre en place la réforme des rythmes scolaires, tout en aidant l'école St Vincent. Enfin, le compte administratif 2012 démontre notre bonne gestion des finances communales.

Malgré les débats internes normaux, le Maire et le Conseil Municipal sont garants de la continuité de l'action municipale.

Christelle PIQUIN-ROUESNE : (au nom du groupe Sainte-Luce Toujours) *Nous n'intervenons pas dans les querelles politiques nationales ; mais ces querelles sont arrivées à Sainte-Luce et traversent la majorité.*

Une majorité doit montrer une volonté d'agir ensemble dans le même sens. Mais que se passe-t-il lorsque l'autorité du capitaine est contestée ?

Votre siège est-il si confortable, Monsieur le Maire,

pour qu'on veuille vous le prendre ? Ou serait-ce une soif de pouvoir pour qu'on vous le conteste ?

Nous ne voulons pas intervenir dans les questions internes à votre parti, mais nous nous interrogeons, comme de nombreux Lucéens.

Roselyne DURAND : (au nom du groupe **Harmonicité**) *Nous voulions intervenir à propos de la fermeture de la permanence de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Mais puisqu'un vœu a été déposé sur ce sujet, nous interviendrons au moment du débat sur ce vœu.*

Christophe CLERGEAU : (au nom du groupe Sainte-Luce Avance) (résumé) *Ce que vous nommez « querelles » sont, en fait, des temps normaux de débat. Chacun affirme ses convictions, projets et où les diverses composantes se manifestent. Mais nous avons la volonté de rassembler l'ensemble de la gauche. En attendant, il nous reste beaucoup à faire d'ici la fin de mandat, rassemblés autour du Maire.*

Patrick COTREL : (résumé) *donne quelques informations sur les sujets principaux traités lors du Conseil de Nantes Métropole du lundi 24 juin. Ces points principaux concernent le compte Administratif 2012 et le transfert du CHU sur l'île de Nantes. Le Compte Administratif fait apparaître un autofinancement en hausse permettant une augmentation des investissements et un désendettement. La durée de désendettement théorique est donc passé de 8 ans en 2008 à 4,8 ans en 2012.*

Interventions préalables des responsables du CHU (Directrice, Président de la communauté médicale,, Président de l'Université, ...) pour expliquer l'importance de regrouper en un même lieu (dans l'hyper centre) les activités de soin, d'enseignement et de recherche. Les représentants de la majorité ont appuyé ce point de vue, excepté Charles Gautier qui soutient un regroupement à St Herblain et demande un référendum. La droite a également exprimé son opposition à ce projet qui a recueilli la majorité. Pour plus de détails, [cliquer ici](#).

1 Compte administratif 2012 :

Christophe CLERGEAU (résumé) Notre épargne nette est en hausse (1,542 M€) grâce à des rentrées qui ont augmenté légèrement plus que les dépenses : fiscalité directe en hausse grâce à la population supplémentaire (sans augmentation des taux), dotations de Nantes Métropole en hausse ; malgré le désengagement de l'Etat qui s'accroît et la baisse des droits de mutation. Les dépenses sont en hausse pour répondre aux besoins croissants d'une population plus nombreuse. Mais la maîtrise est de règle : les dépenses de personnel par habitant (598€) reste dans la moyenne de l'agglomération (Orvault à 675€, Carquefou à 647€, St Herblain à 783€).

Ce très haut niveau d'épargne nette (le plus haut de toute l'histoire de Sainte-Luce) a permis de maintenir un haut niveau d'investissement (2,7 M€), sans pour autant aggraver l'endettement (+0,4% à 8,22M€). Au total, notre capacité théorique de désendettement est de 3,76 années, c'est-à-dire très basse (près de 22 ans en 2001 !). Par comparaison, Nantes Métropole est à 4,8 années, comme l'a précisé Patrick Cotrel. Nous savons, bien sûr, que nous avons des travaux reportés en 2013 (restes à réaliser) de 3 M€ et que des investissements importants sont prévus à l'Est de la commune. Mais nous pouvons envisager cela avec

une situation de départ saine.

Patrick COTREL : Si vous regardez la page 3 du document officiel, vous pouvez voir des ratios très significatifs de la situation. En particulier, la dotation globale de fonctionnement (versée par l'Etat) est de 163€ à Ste-Luce, pour une moyenne nationale des villes de 10 000 à 20 000 habitants de 248€ ! Cela montre que la croissance de la population que nous connaissons n'est pas reconnue immédiatement par les nouvelles méthodes de recensement de l'INSEE, et que les financements de l'Etat baissent.

Dans ces conditions, les bons résultats retraduits par ce Compte Administratif sont remarquables. Mais cela ne s'est pas fait tout seul, et il faut remercier ici le personnel pour les efforts d'économie effectués. Bien sûr, cette situation ne va pas durer en raison des gros investissements qui sont prévus à l'Est de la ville. Mais nous partons au moins sur des bases saines.

Christophe CLERGEAU (résumé) C'est vrai que le système d'évaluation de l'INSEE induit 3 ou 4 ans de retard pour évaluer une rapide modification de population, comme nous la connaissons. Du coup, nous ne profitons que des impôts. Mais cette augmentation de population va se ralentir, et c'est à ce moment que la DGF va augmenter.

2 – 3 et 4 Subventions

Une subvention exceptionnelle de 1000€ est attribuée à l'association Kick Boxing pour l'achat d'un ring. Un avenant est signé avec l'enseignement privé pour la participation financière aux frais de fonctionnement de l'école St Vincent. La participation municipale est fixée à 614 € par élève.

2 - 13 Tarifs municipaux :

Christophe CLERGEAU (résumé) Vous avez la liste des tarifs municipaux qui seront appliqués à compter du début septembre 2013. En règle générale, ils subissent une augmentation de 2 %.

Précision supplémentaire : jusqu'à présent, l'Accueil Péri Scolaire (APS) était payant et l'étude gratuite. Mais le soutien pédagogique apporté par les enseignants va donner lieu à des heures pédagogiques complémentaires gratuites et non obligatoires qui auront lieu certains jours après 16h00. En conséquence, les enseignants (en accord avec l'inspecteur) ont décidé de ne plus assurer l'étude. L'ensemble APS+étude est donc maintenant à la charge de la commune et devient payant, suivant un

tarif intermédiaire.

Jacques GAUDICHEAU : (résumé) 2% d'augmentation, c'est beaucoup dans la période actuelle de crise. En plus, certains tarifs augmentent beaucoup plus.

Christophe CLERGEAU (résumé) Nous ne pouvons pas faire de miracle pour les tarifs ; ou alors il faudrait augmenter les impôts. Pour ce qui concerne l'accueil de loisirs, nous avons le choix entre deux solutions : soit limiter le nombre de places à la situation de l'année dernière, soit répondre aux demandes nouvelles en augmentant les tarifs pour compenser les surcoûts. C'est la seconde solution qui a été choisie.

2 – 15 Information sur la situation de l'OGEC en 2013-2014 :

La délibération prévue est supprimée au profit d'une information.

Anthony DESCLOZIERS : (résumé) précise que dans les écoles du centre, les horaires décalés le midi continueront à être pratiqués. Par contre, à la Reinetière, il y aura une plage fixe de 1h50 le midi. Dans toutes les écoles, l'enseignement proprement dit terminera à 16h00. Ce qui sera proposé après 16h00 (jusqu'à l'heure de l'étude-APS) sera facultatif sous la responsabilité de la ville et, pour 36 heures par an, effectué par les enseignants.

Pour les maternelles, les activités du midi seront assurées par les ATSEM.

Dans le privé, les nouveaux horaires ne seront appliqués qu'à la rentrée 2014. Cela pose donc la question du mercredi matin (le manoir de Bellevue ne fonctionnera plus le mercredi). La ville a proposé d'apporter un appui technique pour que l'école St-Vincent organise un centre de loisirs dans ses locaux le mercredi matin. Une aide exceptionnelle pourra peut-être être attribuée sous réserve de certaines conditions (ex tarifs variables en fonction du quotient

familial). Merci aux services scolaires et jeunesse pour l'important travail effectué.

Marie-Thé RABIN : (résumé) La subvention à l'OGEC pour l'organisation du temps périscolaire interroge les élus Harmonicité.

En effet, la loi Debré précise que les communes doivent prendre en charge les dépenses de fonctionnement de l'enseignement des écoles privées qui sont sous contrat d'association. Mais les communes n'ont pas l'obligation d'intervenir dans le

cadre des activités péri-scolaires.

Bien sûr, une municipalité doit ouvrir les activités péri-scolaires et de loisirs qu'elle finance et organise à tous les enfants de sa commune. Mais il est anormal qu'elle subventionne l'école privée pour que celle-ci organise elle-même ces activités, à destination unique de ses élèves.

Anthony DESCLOZIERS : (résumé) *C'est bien une aide exceptionnelle pour cette année qui est envisagée. C'est la raison pour laquelle nous demandons à l'OGEC un engagement à appliquer la réforme dès la rentrée 2014.*

5 – 1 Acquisition des espaces verts des « terres du château » :

Maryvonne SARRAZIN (résumé) *Rappel : les critères de recevabilité des demandes de transfert dans le domaine public sont donc les suivants :*

- Demande écrite des co-proprétaires.
- Lotissement ayant plus de 20 ans.
- Classement préalable de la voirie et des réseaux dans le domaine public communautaire.
- Avis du service Espaces Vets de la Ville : des

modifications peuvent être nécessaires.

- Accord écrit des co-proprétaires sur ces transformations et sur leur gestion conforme aux règles de la Ville.

Pour le lotissement « Les Terres du Château », ces conditions sont toutes remplies. C'est donc une superficie totale de 3124 m² qui va passer dans le domaine communal dès la signature de l'acte notarié.

6 – 1 Rationalisation de l'éclairage public :

Patrick COTREL : (résumé) Le plan Climat Energie de Nantes Métropole vise à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Dans cette optique, l'Agenda 21 communal prévoit des économies d'énergie dans les bâtiments communaux.

A la demande de la commission énergies et fluides, un système d'observation des consommations des bâtiments communaux a été mis en place récemment, et un audit a été réalisé à Ligéria. Moyennant un investissement modeste de 50 000 €, nous constatons pour les 3 premiers mois de l'année une réduction de la moitié de la consommation. Observation à poursuivre. La rationalisation de l'éclairage public va exactement dans le même sens.

Il s'agit d'une compétence de Nantes Métropole, mais tout progrès ne peut s'accomplir qu'avec la commune. C'est ainsi que les communes de Thouaré et d'Orvault ont réalisé et mis en œuvre un plan d'économie sur l'éclairage public.

A la demande de la municipalité, un premier état des lieux a été réalisé par Nantes Métropole :

- la commune comporte 2375 points lumineux et 71 armoires de tension,

- la puissance installée est de 3687,7 kVA,

- la consommation annuelle en 2010 était de 1,512 Millions de kWh (pour 4100 heures d'activité).

Pour réduire la consommation, on peut réduire la puissance installée et/ou réduire la durée de fonctionnement.

Pour réduire la puissance, Nantes Métropole procède au changement progressif des ampoules (sodium haute pression ou LED).

Par ailleurs, on peut réduire l'éclairage des points sur-éclairés, couper l'éclairage à partir d'une certaine heure dans les voies secondaires (comme à Thouaré) et/ou baisser l'intensité de l'éclairage dans certaines voies.

Je vous propose de décider du principe d'entamer un processus aboutissant à des économies d'énergie dans le domaine de l'éclairage public, avec l'appui technique de Nantes Métropole, et suivant un calendrier prévoyant des informations/concertation avec la population des différents quartiers et aboutissant à une mise en œuvre dans le courant de l'été 2014.

6 – 2 Conseil Communal de Concertation relatif aux stations radioélectriques :

Patrick COTREL : (résumé) Comme annoncé lors du dernier Conseil municipal, le Conseil Communal de Concertation s'est mise en place. Elle comprend 3 élus (Le Maire, Patrick Cotrel, Michel Chupin et Jacques Gaudicheau), 2 représentants pour chacune des associations qui ont fait acte de candidature (La Minais, Marchinchère et Clémentine), 1 représentant par opérateur de téléphonie mobile (Orange, Bouygues, SFR et Free) 1 représentant du service Environnement Electromagnétique de Nantes Métropole et les services de la ville.

Le rôle de ce Conseil intervient en amont de la

commission technique de Nantes Métropole : il s'agit d'examiner les projets d'implantation d'antennes avant qu'ils soient officiels et « bouclés ». Il s'agit aussi de débattre des recherches de lieu d'implantation et de débattre des résultats de mesures de rayonnements. Cela demande une certaine discrétion concernant des avant-projets qui ne sont pas encore officiels, comme précisé dans la « charte » qui va être débattue à la prochaine réunion du Conseil. Cette prochaine réunion aura lieu le 26 juin pour débattre de 3 projets d'antennes qui seront ensuite examinés par la commission technique communautaire le 28 juin.

6 – 3 Actualisation de l'Agenda 21

Patrick COTREL (résumé) Comme annoncé, une démarche de bilan intermédiaire de l'Agenda 21 a été entreprise en début d'année. Un document a été établi avec les Adjointes et les services concernés et a été diffusé à toutes les associations et ceux qui ont participé aux différents événements qui ont marqué la vie de cet Agenda 21 (forums, ...). Des contributions et réactions nous sont parvenues.

Tenant compte de ces remarques, vous avez ici une nouvelle version actualisée de l'Agenda 21. Certaines fiches actions ont été supprimées (ex celle concernant la construction d'une cuisine centrale de restauration

scolaire) ; d'autres ont été ajoutées. Il me semble important d'ajouter les remarques suivantes. Au-delà du chiffre de 78% des actions engagées ou réalisées, on peut noter un élargissement du champ de l'Agenda 21 : de plus en plus, les objectifs du développement durable pénètrent les politiques municipales (même s'il ne faut pas confondre l'Agenda 21 avec le catalogue des politiques municipales). Le cas des politiques enseignement et jeunesse en est un bon exemple (voir Délibération suivante). Je tiens à en remercier les services, ainsi que mes collègues Adjointes et Délégués.

6 - 4 Convention pluriannuelle d'objectifs avec écopole – avenant N°2 :

Patrick COTREL (résumé) Cette convention concerne 3 volets : la diffusion d'informations (par l'intermédiaire de l'espace dédié à la médiathèque, l'éducation à l'environnement et au développement durable pour le péri-scolaire, l'accueil de loisirs, le temps du midi, le Patio et l'accompagnement des

services municipaux et des associations pour des éco-manifestations culturelles ou sportives. Le bilan de ces 3 volets est très positif. Il est donc décidé de renouveler cette convention et d'en réactualiser (légèrement) le montant (6905 € pour 6385 € prévus).

11 – 3 Recrutements :

Bernard AUNETTE (résumé) *Pour participer à l'effort national pour l'insertion des jeunes chômeurs sans qualification, la commune décide d'embaucher deux jeunes en emploi d'avenir. Ces contrats sont de 3 ans (avec prise en charge de 75% du SMIC par l'Etat), avec un volet formation renforcé et un tuteur identifié. D'autre part, l'agent chargé du suivi des seniors ayant demandé sa mutation dans une autre collectivité, la*

question de son remplacement a été posée.

Roselyne DURAND (résumé) *Vue la compression de personnel subie par le CCAS, il est important il est important de recruter une personne ayant une réelle qualification d'assistant socio-éducatif, de façon à pouvoir assurer une polyvalence incluant des passages à l'accueil du CCAS.*

15 – 2 Equipements publics à la Minais : modification de programme :

Maryvonne SARRAZIN (résumé) *Au vu de l'augmentation constatée des effectifs scolaires, il est nécessaire de décider dès maintenant de prévoir 16 classes dès l'ouverture du groupe scolaire. En conséquence, il faut prévoir de construire immédiatement l'APS et l'ALSH et de porter la capacité du restaurant scolaire à 420 rations. La présence éventuelle d'un gardien doit être envisagée. En conséquence, la*

construction d'un logement T3 pour un éventuel gardien fera l'objet d'une tranche conditionnelle. Enfin, compte tenu de l'ampleur des travaux, il n'est pas raisonnable de prévoir l'ouverture d'un multi accueil pendant les autres travaux. L'ouverture du multi accueil est donc alignée aux autres ouvertures en septembre 2015. En conséquence, l'enveloppe globale de l'opération est portée à 15,5 Millions €.

15 – 4 Distribution de gaz : création d'un poste de soutirage :

Maryvonne SARRAZIN (résumé) *GrDF propose d'installer un poste de soutirage (permettant de lutter contre la corrosion des conduites) sur le chemin piéton reliant l'allée Eudes de Frémont à la place du marché. Le conseil municipal donne son accord, sous réserve d'une évaluation des risques sur le système racinaire des grands arbres bordant cette allée.*

16 – 1 Participation au projet « EduKindia » en Guinée :

Marie-Paule LIZE (résumé) *Pour continuer la coopération décentralisée avec la ville de Kindia en Guinée, Sainte-Luce va participer au projet « EduKindia » visant à équiper 6 établissements scolaires, accueillant plusieurs milliers d'élèves, de latrines et de points d'eau, pour favoriser, en particulier, la scolarisation des filles.*

26 – 1 Accueil de loisirs : mutualisation avec Thouaré :

Anthony DESCLOZIERS : (résumé) *Comme les années précédentes, 4 séjours d'été 2013 vont être mutualisés avec la commune de Thouaré.*